



77

7EME ANNEE • PRIX: 50 FB • ABONNEMENT ANNUEL: 500 FB • CCP 000-1168701-45
INFO-TURK - SQUARE Ch. M. WISER 13/2 - 1040 BRUXELLES • TEL: (32-2) 230 34 72 •
EDITE PAR LE COLLECTIF TURC D'EDITION ET DE DIFFUSION • ISSN 0770 - 9664

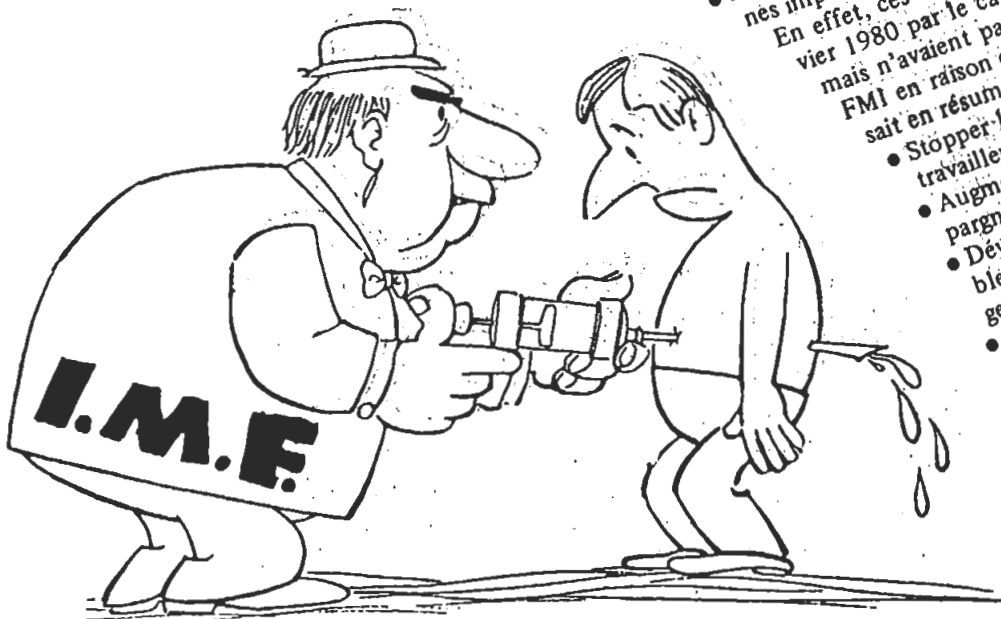
TROISIEME COUP DE POING DU GENERAL EVREN

"Nous ne permettrons pas que les anciens partis ressuscitent sous de nouvelles étiquettes. La nation turque est résolue à marcher, non pas derrière les leaders politiques, mais à la lumière des anciens leaders et de formations neuves."
"Nous avons essayé de les avertir. En vain. Ils ne nous ont pas écoutés. Et puis, le coup de poing du 12 septembre est tombé sur leur tête. A la veille du référendum constitutionnel du 7 novembre dernier, ils'ont de nouveau encasé le coup de poing, cette fois-ci du peuple turc, et je les avertis encore une fois: qu'ils abandonnent leurs illusions afin de ne pas recevoir encore un troisième coup de poing." (De l'allocution du général Evren du 14 mars 1983)

BILAN DE LA POLITIQUE ECONOMIQUE DE LA JUNTE STAGNATION ECONOMIQUE ET CHOMAGE

La junte du général Evren, au pouvoir depuis le 12 septembre 1980 a apporté une série de changements radicaux dans la vie du pays:

- Sur le plan politique, un système autoritaire basé sur une "terreur d'Etat institutionnalisée".
- Sur le plan idéologique, la propagation par l'Etat des idées fascistes, sous couvert "d'Atatürkisme".
- Et enfin sur le plan économique, l'attribution de toutes les facilités aux Etats-Unis pour renforcer leur hégémonie dans la région.



En effet, ces mesures économiques avait été décrétées le 24 janvier 1980 par le cabinet Demirel 9 mois avant le coup d'Etat, mais n'avaient pas pu être appliquées comme le souhaitait le FMI en raison de l'opposition sociale et politique. Il s'agit en résumé de:

- Stopper l'inflation en baissant le pouvoir d'achat de travailleurs,
- Augmenter les taux d'intérêt pour encourager l'épargne,
- Développer l'exportation par des crédits à faible taux d'intérêt et d'autres mesures encourageantes,
- Assurer l'ordre dans le pays pour encourager les investissements et crédits étrangers.

Quel est donc le bilan de trois années d'application de ces mesures du 24 janvier?

BAISSE DU POUVOIR D'ACHAT

Cette première directive du FMI n'a pas été trop difficile à appliquer une fois que les syndicats progressistes ont été fermés, leurs dirigeants et délégués emprisonnés, les droits de grève et de négociation collective suspendus.

Par contre on ne peut pas dire que le taux annuel d'inflation ait pu être totalement maîtrisé. S'il est toutefois tombé de 110 p.c. en 1980 à 36,5 p.c. en 1981, la junte n'a pas pu réussir une baisse plus importante. D'après l'Institut des Statistiques d'Etat, l'année 1982 s'est terminée avec un taux d'inflation de 34,5 p.c. Ainsi la Turquie occupe toujours le premier rang parmi les 24 pays de l'OCDE dans les statistiques concernant le taux d'inflation.

Même si les salaires ont été augmentés de 45,1 pc en 1980, 27,4 pc en 1981 et 25 pc en 1982, en raison du taux d'inflation élevé, le pouvoir d'achat a en fait diminué de 31 pc en 1980, 6,7 pc en 1981 et 7,1 pc en 1982, soit au total de 44,8 pc en trois ans.

RENFORCEMENT DES MONOPOLES

La politique de taux d'intérêts élevés menée depuis 3 ans n'a servi qu'au renforcement des monopoles financiers.

Avec l'application de taux d'intérêts libres, en 1981, des centaines de bancaires ont poussé comme des champignons et ont commencé à ramasser les épargnes avec des taux de 60 pc pour les comptes à termes. Toutefois, afin de couvrir ces taux élevés, ces bancaires accordaient des crédits aux entreprises en difficulté de financement avec des taux de 70-80 pc.

Seulement cette folie de taux d'intérêts se solda par la faillite de centaines de bancaires qui ne pouvaient plus rembourser leurs dettes. Plusieurs d'entre eux, et des plus célèbres furent arrêtés et les petites banques perdirent leur crédibilité.

Un nouvel arrêté publié le 14 septembre 1982 réorganisait le système bancaire de manière à ne plus laisser que les banques puissantes sur le terrain. Le quotidien *Hürriyet* rapporte le 5 janvier 1983 que sur les épargnes en Turquie, d'un montant total de 2 trillions 100 milliards livres turques (\$1 milliard) la moitié a été placée dans les deux grandes banques de Turquie. Ziraat Bankası et İS Bankası.

Le même processus s'observe pour les entreprises économiques et commerciales. Alors qu'en 1980 il y avait 9.216 entreprises, en 1983, ce chiffre tombe à 7.325 en raison des faillites et des liquidations. Par contre le nombre de sociétés anonymes est passé de 2.406 en 1980 à 3.903 en 1982. Un autre signe de la liquidation des petites entreprises est l'augmentation du nombre des effets protestés dont la valeur totale passe de 61 milliards LT en 1980 à 217 milliards LT en 1982.

Malgré toutes les facilités accordées aux entreprises d'exportation, l'on a annoncé que rien qu'en 1982, 300 entreprises d'exportation avaient fait faillite.

Avec la liquidation des petits, les grandes firmes sont devenues totalement maître du marché et leurs bénéfices ont atteint des taux astronomiques en 3 ans. L'on a annoncé qu'en 1981, la Sümerbank İyoyseri Pamuldu Sanayii avait eu des bénéfices de 6.637 pc, la Cam Elyaf Sanayii de 4.202 pc, İzocam de 3.932 pc, la Konya Cimento Fabrikası de 3.851 pc.

Par ailleurs, l'on a également annoncé que le bé-

néfice net des entreprises par travailleur employé qui était de 183.632 LT en moyenne en 1979 était passé à 628.362 LT en 1981.

STAGNATION DANS L'ECONOMIE

Cependant malgré le renforcement des monopoles, le pouvoir d'achat des travailleurs ayant baissé, l'économie turque s'est plongée dans une totale stagnation.

Le "grand développement" dont se vante la junte est constitué d'une hausse des revenus, d'exportation et d'une diminution des difficultés de paiement à l'étranger. Ces revenus d'exportation d'un montant de \$2.261 millions en 1982. Cependant cette hausse des revenus d'exportation s'accompagne aussi d'une hausse des dépenses d'importation: de \$5.079 millions en 1979 elles passent à \$8.734 millions en 1982. Les devises envoyées par les travailleurs immigrés ne changent pas beaucoup et passent de \$1.695 en 1979 à \$2.171 millions en 1982.

Le ballon d'oxygène pour les paiements à l'étranger provient des crédits accordés par le FMI, l'OCDE, la Banque mondiale et diverses banques privées, et ceci en échange de nombreuses concessions accordées par la Turquie à ces organismes financiers internationaux. Cependant la dette extérieure que la Turquie devra payer dans les années à venir s'élève à \$20 milliards.

Le capital étranger que l'on espérait voir affluer après le musellement de l'opposition sociale et les nouvelles mesures d'encouragement a bien augmenté des \$228 millions initiaux à \$601.5 millions en fin 1982, mais cette augmentation n'a pas été aussi forte que l'on espérait et en plus l'on observe même une stagnation depuis quelques mois.

D'après des recherches publiées par la Chambre Industrielle d'Istanbul en 1982 et intitulés "Secteur de production industrielle":

1. deux tiers des usines sont incapables d'augmenter leur productions;
2. l'utilisation des capacités dans l'industrie est restée à 59 pc en moyenne.
3. Dans le premier semestre de 82 comparé au premier semestre de 81, la production est passée de 51 pc à 45 pc dans le secteur de construction, de 52 pc à 41 pc dans les secteurs de marchandises durables. L'industrie du textile est en pleine crise, surtout depuis l'embargo effectué par la CEE. La production s'est arrêtée dans 11 entreprises d'Etat.

La stagnation du commerce extérieur se propage également au secteur de transports. La moitié des 8 mille poids lourds qui constituent la seconde flotte de TIR d'Europe végètent dans les autoparcs.

LE FOSSE SOCIAL S'ELARGIT

Le résultat naturel de cette stagnation économique dans un pays au taux de natalité élevé, est bien entendu l'accroissement du nombre de chômeurs. Alors que la population active est passée de 16.905.000 en 1979, à 18.081.000 en 1982, le nombre de chô-

./.

GENERAL EVREN INVITE PAR LA RFA ET LES USA!

Selon le quotidien *Hürriyet*, le chef de la junte militaire turque le général Evren ferait sa première visite officielle en Europe occidentale en RFA en mai prochain. Les pourparlers pour la programmation de la visite du général Evren à Bonn seraient en cours entre les ministères des affaires étrangères allemand et turc.

D'après le quotidien turc, le général Evren qui s'était rendu, l'année dernière, dans cinq pays socialistes et dans certains pays de l'Asie du Sud-Est pour des visites officielles effectuerait une visite à Washington en qualité de "Président de la République" comme invité du Président Reagan, probablement en octobre 1983.

Une question se pose alors: Comment se fait-il que ces deux "champions de la démocratie occidentale" que sont les USA et la RFA s'efforcent ainsi d'accueillir le chef putschiste qui a institutionnalisé sa dictature?

meurs complets est passé de 2.366.000 en 1979 à 3.324.000 en 1982. C'est-à-dire que le taux de chômage est passé de 14 pc à 18,19 pc en trois ans.

Alors qu'en 1972 les ouvriers et les fonctionnaires récoltaient 32,5 pc du produit national brut, leur part est tombée à 16,2 pc en 1982 tandis que leur nombre a même augmenté.

- La part des ouvriers du PNE est tombée de 19,5 pc en 1975 à 10,9 pc en 1981;

- Celle des paysans, de 30,8 pc à 22,9 pc;

- Celle des fonctionnaires, de 11,2 pc à 5,3 pc.

Par contre, la part de la minorité qui détient le contrôle sur les secteurs industriels et les services est passée de 38,5 pc en 1975 à 6,9 pc en 1982...

En résumé, le bilan des "mesures du 24 janvier" est loin d'être un "miracle" comme tentent de le lancer certains media européens, au contraire, c'est un abîme dans lequel s'enfoncera la Turquie de plus en plus tant que des transformations radicales progressistes ne seront pas apportées à la société turque.

Le fossé grandissant entre les classes sociales, la baisse constante du pouvoir d'achat et l'augmentation vertigineuse du chômage préparent en fait les conditions objectives d'un tel changement radical.

Quelques soient les limites restrictives que la junte apportera à son "système parlementaire", la Turquie s'appête à vivre des bouleversements sociaux et politiques dans les années à venir.

L'ARMEE AVALE LES EPARGNES

Alors que le peuple de Turquie souffre des mesures d'austérité, la junte militaire consacre des sommes énormes à l'armement et au développement de l'industrie de guerre.

Les négociations se poursuivent pour l'achat, au cours d'une période de dix ans, d'environ 160 avions de chasse américains dont le coût est estimé à cinq milliards de dollars. Dans les jours à venir, le gouvernement turc fera son choix parmi les trois types d'avion de chasse proposés, à savoir: F-16 des General Dynamics, F-18/A Hornet de McDonnell-Douglas et F-20 Tigershark de la Northrop.

On s'attend aussi à ce que la Turquie reçoive, à partir de novembre 1983, 35 chasseurs-bombardiers F-4 de fabrication américaine de la part des forces aériennes de l'Armée égyptienne. Le prix constitue le point central des discussions actuelles avec le côté égyptien. L'Egypte demande \$227,5 millions pour ses 35 chasseurs, alors que la Turquie en avait offert environ 122,5 millions.

La Turquie a déjà reçu, le 9 janvier, la première partie des 125 chasseurs-bombardiers F-104 G qui lui sont fournis dans le cadre du don de RFA. La Turquie envisage aussi de recevoir 49 F-104 Gs de la Belgique et de la Hollande. A présent, la Turquie dispose de 98 chasseurs-bombardiers F-104 G opérationnels.

D'autre part, la Turquie a reçu, le 19 janvier, 4 chars Léopard 1A3 de la RFA comme première partie des 77 chars Léopard qui avaient été vendus par celle-ci. Le coût des chars est de 600 millions DM. L'Armée turque détient actuellement 500 chars M-47 et 3.000 M-48.

Par ailleurs, la Westinghouse, une multinationale américaine a proposé à la Turquie la vente de radars à longue portée de trois dimensions de type TPS 70 et la coproduction des radars à courte portée de deux dimensions de type TPS 63. Le coût de chaque radar TPS 70 est estimé entre six et sept millions de dollars et le prix unitaire des TPS 63 entre 3,5 et 5 millions.

INDUSTRIE D'AUTOMOBILES DE L'ARMEE

La production des usines d'OYAK-Renault qui appartiennent à la Fondation de l'Assistance mutuelle de l'Armée (OYAK) s'est accrue de 300 pc dans le premier mois de 1983 par rapport à la même période en 1982. La direction des usines a annoncé qu'en janvier 1982 seulement 331 voitures avaient été produites par OYAK-Renault et ce nombre a augmenté à 1.325 en janvier 1983. D'après la même déclaration, les ventes des voitures Renault se seraient accrues de 55 pc dans la même période.

TROIS MAIRES EN TURQUIE

A la veille des élections municipales en France, la Ligue française des Droits de l'Homme a annoncé que plus de 1.600 maires démocratiquement élus en Turquie ont été destitués par les généraux installés au pouvoir; 300 d'entre eux ont été arrêtés. Les municipalités turques sont actuellement dirigées par des officiers pour la plupart à la retraite. La Ligue a présenté les cas exemplaires des trois maires qui sont actuellement emprisonnés en Turquie:

AHMET ISVAN: 56 ans, ingénieur, maire d'Istanbul de 1975 à 1979. Parti Républicain du Peuple (social-démocrate, le parti de l'Ex-premier ministre Ecevit). Incarcéré depuis septembre 1980. Il est jugé dans le cadre de deux procès: comme fondateur-dirigeant du Comité Turc pour la Paix (peine requise: 30 ans) et comme maire sympathisant et comme soutien de la Confédération syndicale DISK (peine capitale).

MEHDI ZANA: ancien ouvrier, maire de Diyarbakir, principale ville du sud-est de l'Anatolie, chef lieu de la partie kurde de la Turquie ("capitale" dit-on "du Kurdistan Turc"). ZANA est le premier maire kurde d'une ville kurde revendiquant sa kurdité. Mais il est en plus le premier maire socialiste dans une ville importante du pays. Jusq'en 1976, Zana avait été un dirigeant du Parti Ouvrier de Turquie et en 1979, élu maire de Diyarbakir comme candidat indépendant de l'ensemble des organisations de gauche et des mouvements kurdes. Il y a quelques années 20 bus ont été offerts gratuitement par des mairies de gauche de France. A l'arrivée des militaires, il est arrêté avec pour chef d'accusation, séparatisme. Il a été torturé et la peine capitale est requise.

FIKRI SONMEZ: ancien tailleur, élu maire indépendant de Fatsa en 1979, localité de 15.000 habitants sur la côte de la Mer Noire (dépendante de la Préfecture d'Ordu). Sonmez avait entrepris une expérience originale de gestion communale. A travers un réseau de comités de quartier, c'est une forme d'autogestion locale qu'il avait élaborée. Son succès à résoudre en un temps record les problèmes de voirie, de propreté, de salubrité, ses réussites en matière de transports lui avaient attiré les sympathies des organisations locales de tous les partis politiques y compris ceux de droite (sauf bien sûr, du Parti du Mouvement Nationaliste du Colonel Türkes). Dans un contexte national où, à l'instar de nombreux pays en voie de développement, les problèmes du cadre de vie restent irrésolus, ces performances avaient suscité un très vif intérêt et rencontré un écho à l'échelle de tout les pays. C'est ce que les militaires semblent ne pas lui pardonner. Il est actuellement en prison et la peine capitale est requise pour lui et pour 734 autres inculpés tous de la même bourgade.

 TERREUR D'ETAT

BILAN DE QUATRE ANS DE REPRESSION

D'après une déclaration faite par l'Etat Major Général des Forces Armées turques; depuis l'instauration de la loi martiale, au début de 1979 jusqu'au 30 janvier 1983, donc dans une période de quatre ans:

- 60.065 dossiers d'instruction sont parvenus aux procureurs militaires;

- 40.574 ont été traduits devant les tribunaux;

- Les cours militaires ont prononcé une condamnation pour 14.065 dossiers et rendu des sentences d'acquiescement pour 10.104 autres;

- A présent, l'instruction de 9.201 dossiers se poursuit par les procureurs militaires et 5.691 par les tribunaux militaires.

- Au total 30.000 personnes ont été condamnées par les cours de la loi martiale;

- 110 personnes ont été condamnées à la peine de mort dont 23 exécutées;

- Sur 110 condamnés à la peine capitale, 75 seraient de gauche, 30 de droite, 1 kurde et 4 de tendances inconnues;

- Les tribunaux ont condamné 107 personnes à la prison à perpétuité, 404 à des peines de prison de plus de 20 ans, 991 à des peines entre 10 et 20, 2.175 entre 5 et 10 et 26.213 jusqu'à 5 ans.

- Sur 30.000 condamnés; 14.778 seraient de gauche, 4.717 de droite, 1.150 kurdes et 9.355 de tendances inconnues;

- Bien qu'une partie des condamnés aient rempli leur temps de prison et soient libérés, 7.435 condamnés se trouvent encore actuellement en prisons dont: 3.991 de gauche, 1.365 de droite et 144 kurdes;

- Le nombre des détenus qui n'ont pas encore été condamnés est de 14.801: dont 8.483 de gauche, 1.375 de droite et 3.754 kurdes.

Pourtant, le nombre de personnes qui ont été relâchées après trois mois de détention n'a pas été indiqué dans la déclaration officielle. Grâce à une modification de la loi martiale les commandants avaient obtenu le droit de détenir un suspect en garde à vue pour une durée de 90 jours, ceci sans mandat d'arrêt. Leur nombre aurait été approximativement de 150.000

L'inventaire des condamnations, des nouveaux procès, des arrestations et des exécutions qui ont eu lieu après cette déclaration, au cours du mois de février, est dressé ci-dessous:

DIRIGEANTS DU MSP CONDAMNES

Le procès des dirigeants du MSP (Parti de Salut National) dissout le 12 septembre 1980 a pris fin, le 23 février, par la condamnation des accusés à diverses peines de prison. Les dirigeants du parti étaient inculpés d'avoir fondé une organisation afin de transformer les structures sociales, économiques, politiques et juridiques de l'Etat conformément à l'idéologie intégriste. A ce propos, il faut rappeler que le MSP avait un groupe au parlement avant le coup d'état. Le tribunal militaire d'Ankara a condamné le président du parti, Mr Necmettin Erbakan à quatre ans d'emprisonnement et les 22 autres dirigeants du parti à des peines de deux à trois ans. Mr Erbakan qui avait déjà été incarcéré fera encore quatorze mois de prison quand le jugement sera définitif.

CONDAMNATION DE KOY-KOOP

Huit dirigeants de la Köy-Koop, la plus grande coopérative agricole du pays ont été condamnés à des peines de prison variant de cinq à huit ans par le tribunal militaire d'Ankara. Ils ont été inculpés "d'avoir mené des activités dans la ligne politique du PCT clandestin". Le PDG de la Köy-Koop, Mr Nedim Tarhan, qui est en même temps député du PRP a été condamné à huit ans de prison. Mr Tarhan est d'ailleurs inculpé au procès du Comité turc pour la paix qui se poursuit au tribunal de la loi martiale d'Istanbul.

CONDAMNATIONS DE TOB-DER RATIFIEES

La Cour de cassation militaire a ratifié la condamnation de 21 dirigeants de la Töb-Der (l'Association des Enseignants de Turquie) et cassé le jugement pour 38 autres. Les dirigeants de Töb-Der qui avaient été condamnés à diverses peines de prison par le tribunal militaire d'Ankara avaient fait appel.

AUTRES CONDAMNATIONS

14.2: Le commandement de la loi martiale d'Istanbul a déclaré que, dans la zone de la loi martiale, 18 personnes avaient été condamnées à diverses peines de prison au cours de la période du 20 janvier - 10 février.

./..

OUVERTURE D'UN INSTITUT KURDE

Un Institut Kurde a été fondé à Paris à l'initiative des écrivains, historiens, artistes et intellectuels kurdes, afin de protéger et de développer la culture kurde. Le Comité d'honneur de l'Institut est formé de Cegerxwin, Ordihané Celil, Yilmaz Güney, Hejar, Kendal, Qanat é Kurdo Remzi, Osman Sebri, Ismet Serif Vanlı, Tewfiq Wehbi et Nureddin Zaza. A cette occasion un "Appel aux Patriotes de Kurdistan" a été lancé:

"Tout kurde devrait considérer comme étant son devoir patriotique d'apprendre, parler, lire et écrire le kurde et utiliser sa propre langue; donner des noms kurdes à ses enfants; leur apprendre le kurde, les chansons et les histoires kurdes.

"Il ne faut jamais oublier que la lecture, la diffusion et le soutien des livres, journaux et revues en kurde est l'un des piliers de la lutte patriotique.

"Chaque groupe, association ou parti kurde devrait considérer le développement, l'instruction et l'éducation de la langue, de l'histoire et de la culture kurde comme les aspects fondamentaux de ses activités, et devrait fixer comme objectif principal, la sauvegarde de la culture kurde."

La langue kurde est formellement interdite en Turquie où vivent près de 10 millions de Kurdes, et cette interdiction est en vigueur depuis la fondation de la République turque. Dernièrement, cette interdiction est devenue "constitutionnelle" avec la nouvelle constitution adoptée par la junte.

On suppose qu'il y a actuellement près de 300.000 kurdes vivant en Europe soit comme immigré soit comme réfugié politique.

LE JUNTE NE PERMET PAS DE VISITER DES PRISONS

Une délégation de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme, composée du juriste Peter Aerbesold, du médecin Jean-Alain Dobois et le traducteur Helmut Oberdiek s'est rendue en Turquie du 18 au 27 novembre 1982 afin de faire des recherches sur les conditions de détention. Nous présentons ci-dessous quelques extraits du rapport de la délégation publié au mois de janvier 1983:

"A l'ambassade française on nous a fait savoir que les relations entre la France et la Turquie étaient actuellement assez tendues. Pour cette raison l'ambassadeur français ne pourrait rien faire pour nous.

"A l'ambassade suisse, nous sommes reçus par l'ambassadeur M. Dieter Chenaux-Repond. Il a pris immédiatement contact avec les ministères des Affaires Etrangères... Le ministère des Affaires Etrangères et le ministère de la Justice n'étaient pas prêts de nous recevoir et encore moins à nous laisser entrer dans des prisons.

"Après avoir échoué auprès des autorités civiles, nous avons cherché une possibilité auprès des instances militaires. Le général Recep Ergün, le plus haut commandant de la justice militaire d'Ankara nous expliqua que la visite d'une prison militaire n'était légalement possible.

"Le ministère des Affaires Etrangères où nous avons été reçus peu après, nous a fait savoir très directement que les instances civiles ne désiraient pas de commissions d'enquête, ni de la Croix Rouge, ni du Conseil de l'Europe, ou d'Amnesty International, de la FIDH, ni d'aucune autre organisation. De telles délégations viendraient toujours a-

vec des préjugés qu'elles trouveraient facilement confirmés pendant leur séjour dans le pays. La Turquie, étant indépendante, ne devrait rendre de comptes à personne. Chaque fois que nous demandions de pouvoir visiter des prisons militaires on nous objecta que celles-ci étaient même closes pour les juristes, médecins, scientifiques, politiciens ou journalistes turcs.

"Il s'avéra difficile d'obtenir des informations de personnes concernées (ancien détenus, parents de détenus ou accusés non emprisonnés). La plupart d'entre elles refusait de se prononcer sur leur procès ou sur les conditions de détention parce qu'elles craignaient des représailles... Nous avons en effet quelques informations sûres au sujet des pénitenciers et des prisons civiles, alors que pour les prisons militaires, nous devons nous baser sur les témoignages que nous ne pouvons vérifier... Les reproches graves contre les prisons militaires ne pourront pas être démentis aussi longtemps que les autorités turques ne seront pas intéressées à informer d'une façon objective et surtout d'accepter des observateurs neutres. De toutes façon nous ne pouvons affaiblir aucun des reproches soulevés."

19.2: Quatre palestiniens, auteurs de l'occupation armée de l'Ambassade d'Egypte en 1978, dont la condamnation à la peine capitale avait été cassée par la cour de cassation militaire, ont été de nouveau jugés et condamnés à mort par le tribunal militaire d'Ankara.

24.2: Une personne inculpée d'assassinat politique à Adana et quatre accusés à Erzurum ont été condamnés à mort.

26.2: Trois personnes inculpées d'assassinat politique et deux militants de THKP/C ont été condamnés à la prison à perpétuité et quatorze personnes ont été condamnées à des peines de prison variant de cinq à quinze ans à Ankara.

28.2: Un militant de Libération a été condamné à 30 ans de prison et trois activistes d'extrême-droite à la prison à perpétuité à Ankara. Neuf militants du TDKP ont été condamnés à des peines de prison allant jusqu'à 18 ans à Adana.

SIX PERSONNES EXECUTEES

Six personnes dont les peines ont été ratifiées par le Conseil de Sécurité Nationale ont été exécutées au cours du mois de février. Le 1er février, l'activiste d'extrême-droite Ahmet Kerse à Adana; le 15 février, trois frères condamnés de droit commun, Süleyman, Cavit et Rıdvan Karaköse à Akşehir; le 24 février, les condamnés de droit commun, Fatih Laçingil, à Kesan, Faik Güngörmez, à Kilis, ont été exécutés par pendaison

DEMANDES DE PEINE CAPITALE: 5.525

Les procureurs militaires ont demandé au total cinquante peines capitales dans les procès entamés au cours du mois dernier. Ainsi le nombre total des inculpés pour lesquels la peine de mort a été requise sous le régime militaire a atteint à 5.525.

La peine capitale a été demandée: pour quatre accusés dans le procès intenté contre huit activistes d'extrême-droite le 17 février à Istanbul; pour 21 inculpés dans le procès de 85 militants du PCT/ML qui a débuté le 23 février et pour 25 personnes dans le procès de 29 militants d'extrême-droite, le 26 février. Diverses peines de prison ont été requises pour les autres inculpés.

AUTRES NOUVEAUX PROCES

Des procès ont été intentés: contre dix membres de "l'Emancipation du Proletariat", le 3 février à Istanbul; contre 18 personnes inculpées d'avoir mené "une campagne de non à la Constitution", le 12 février, à Istanbul; contre 35 membres du Parti Ouvrier de Kurdistan (KIP), le 18 février, à Diyarbakır; contre 18 militants du PCT/ML à Istanbul, 53 militants du Parti Communiste du Travail de Turquie (TKEP) à Adana, un militant du PCT à Ankara, le 22 février; contre 34 membres du Parti Ouvrier de Turquie (TIP) à Istanbul, le 28 février.

500 SYNDICALISTES DEVANT LES TRIBUNAUX

D'après le numéro du 21 février du quotidien Cumhuriyet; le nombre des syndicalistes qui ont été inculpés depuis le coup d'état de 12 septembre atteint les 500.

En dehors de 74 dirigeants et conseillers de la DISK dont 64 risquent la peine capitale, des procès ont été intentés contre les dirigeants de 19 syndicats dont 12 affiliés à la DISK et 7 autres indépendants. Par contre, aucun procès n'a été intenté contre les dirigeants de la Confédération des Syndicats Nationalistes (MISK) et les syndicats affiliés dont les rapports avec le parti néo-fasciste MHP (Parti d'Action Nationaliste) ont été prouvés par les documents.

Les procureurs militaires ont demandé des peines de prison variant d'un à 30 ans pour les dirigeants de ces 19 syndicats.

Les noms des syndicats affiliés à la DISK et le nombre des dirigeants syndicaux contre lesquels ont été intentés des procès sont indiqués ci-dessous:

Le Syndicat des Travailleurs de Presse (Basın-Is, 27), le Syndicat des Travailleurs de Textile, 28, le Syndicat des Employés de Banques (Banksen, 68), le Syndicat des Travailleurs de Céramique (Keramik-Is, 27), Le Syndicat des Travailleurs d'Alimentation (Gıda-Is, 50), le Syndicat des Travailleurs de Pneumatique (Lastik-Is, 16), le Syndicat des Travailleurs d'Hôtellerie et de Tourisme (Oleyis, 41), le Syndicat des Employés du Secteur Public (Genel-Is, 22), le Syndicat des Employés (Sosyal-Is, 18), le Syndicat des Transporteurs (Nakliyat-Is, 14), le Syndicat des Travailleurs de Chantiers de Construction Navale Militaire (Aster-Is, 12), le Syndicat Progressiste des Travailleurs de Santé Publique (Devrimci Sağlık-Is, 20).

Les syndicats indépendants: le Syndicat des Ecrivains de Turquie (TYS, 15), le Syndicat des Travailleurs d'Hôpitaux (Tüm Has-Is, 15), le Syndicat Progressiste des Travailleurs d'Industrie Chimique (Devrimci Kimya-Is, 29), le Syndicat des Travailleurs de Métallurgie (Tüm Metal-Is, 20), le Syndicat Unifié des Travailleurs d'Alimentation (Bagimsiz Birlesik Gıda-Is, 11).

Selon le quotidien Cumhuriyet, les enquêtes judiciaires se poursuivent pour 588 membres de ces syndicats en dehors de ceux qui sont jugés actuellement devant les tribunaux militaires.

Les enquêtes sont en cours pour 17 syndicats affiliés à la DISK dont la Maden-Is (Syndicat des Travailleurs de Métallurgie), un des plus grand syndicats de la confédération.

Les présidents de cinq syndicats contre lesquels ont été exercées des poursuites à savoir: MM Abdullah Bastürk (Genel-Is), Nusret Aydın (Oleyis), Demirkan Tuncay (Gıda-Is), Rıdvan Budak (Tekstil), Özcan Keskeç (Sosyal-Is) sont actuellement jugés dans le procès de la DISK avec des demandes de peine de mort.

Deux procès qui avaient été intentés contre deux syndicats indépendants en dehors de ceux qui ont été mentionnés ci-dessus se sont terminés. 22 dirigeants de la Bank-Is ont été condamnés à des peines de prison allant jusqu'à 15 ans alors que 43 dirigeants de la Pak-Sat Is ont été acquittés à la fin de ces procès.

D'autre part, le député au Parlement Européen et syndicaliste allemand M. Heinz Oskar Wetter en visite en Turquie a assisté à l'audience du 26 février du procès des dirigeants de la DISK.

ARRESTATIONS MASSIVES

Les commandements de la loi martiale ont annoncé l'arrestation de 68 membres de la Gauche Révolutionnaire (Dev-Sol) le 11 février, à Istanbul; 16 personnes de la Libération Révolutionnaire à Manisa et 44 militants de gauche à la région de Kars-Artvin, le 16 février; 67 militants de la Voie Révolutionnaire (Dev-Yol) et de l'Union Révolutionnaire du Peuple, le 20 février, à Ankara. Parmi les personnes arrêtées à Ankara se trouvent aussi 33 employés et trois instituteurs.

LIQUIDATION AUX UNIVERSITES

"L'opération de liquidation aux universités" qui s'était intensifiée par l'arrivée du nouvel an s'est poursuivie au cours du mois de février. Le 16 février, Mr Selçuk Erez, professeur à la Faculté de Médecine de Cerrahpasa de l'Université d'Istanbul a été licencié, par le doyen.

Quatre enseignants de la faculté des Sciences Politiques de l'Université d'Ankara, Prof. Rona Aybay, et les chargés de cours; Cem Eroglu, Alparslan Isıklı, Yılmaz Akyüz ont été licenciés le 27 février suivant les ordres du commandement de la loi martiale.

D'autre part, au début du mois de mars, les professeurs et chargés de cours dont les noms sont indiqués ci-dessous ont été licenciés sous les directives des commandements de la loi martiale:

Prof. Yakup Kepenek et chargé de cours Cemal Koç de l'Université Technique de Moyen-orient;

Profs: Erol Mavi, Türkan Süren, Dündar Berkan, Altan Kayan et chargé de cours Sükrü Bozkurt de l'Université d'Egée;

Prof. Gültekin Boransay et chargé de cours Ismail Uskut de l'Université du 9 Septembre.

Les démissions dans les universités se poursuivent pour protester ces licenciements. Les enseignants dont les noms sont énumérés ci-dessous ont démissionné en déclarant "qu'ils ne pourraient plus continuer à exercer leurs fonctions dans ces circonstances":

Alaaddin Senel, Unal Oskay, Ihsan Garan, Halil Berktaş, Sevket Pamuk, Cahit Talas, Metin Kazancı de l'Université d'Ankara;

Erdal Yavuz, Gürel Tüzün, Oktay Varlıer, Emin Cesmehası, Orhan Kurmus, Güntaş Ozlen, Galip Yalman de l'Université Technique de Moyen-orient;

Yılmaz Oztürk de l'Université d'Istanbul.

En outre, Münir Aktepe, Muharrem Miraboglu et Tarık Zafer Tunaya de l'Université d'Istanbul ont demandé leurs retraites.

Les professeurs Talas et Tunaya sont des autorités incontestables dans leurs domaines à savoir, respectivement la politique sociale et le droit constitutionnel.

PROCES DE PRESSE

Un procès a été intenté contre le rédacteur en chef et l'éditeur responsable du quotidien Cumhuriyet qui, après une interruption de trois semaines en raison de la suspension du journal par les autorités de la loi martiale, a repris sa publication. Les journalistes sont inculpés "d'avoir incité le peuple à la révolte". Le procureur militaire demande des peines de prison jusqu'à cinq ans pour Nadir Nadi pour son article qui avait abouti à la suspension du journal et jusqu'à six ans pour Gönensin. Nadir Nadi est actuellement le doyen des rédacteurs en chef de Turquie.

Le chargé de cours Yalçın Küçük qui avait été récemment licencié de son poste à l'Université Gazi d'Ankara a été condamné à huit ans de prison pour son livre intitulé "Pour une nouvelle république". Küçük a été arrêté tout de suite après la condamnation et mise en prison militaire.

Isık Yenersu, l'actrice du théâtre d'Etat qui avait été appelée par un ordre du Premier Ministre à rentrer en Turquie parcequ'elle avait présenté des poèmes de Nazım Hikmet lors d'une soirée organisée à Paris en hommage au poète a été inculpée "d'avoir insulté à la République à l'étranger." Le procureur militaire demande l'emprisonnement de Yenersu jusqu'à six ans.

Le 14 février, trois personnes ont été condamnées à divers peines de prison par divers tribunaux militaires d'Istanbul pour "la propagande de communisme": Nuran Saygılı à 7,5 ans; Necdet Atay à 6 ans et 8 mois et Mahmut Temizgüzel à un an et demi.

REPRESSION SUR LE CORPS ENSEIGNANTS

Les instituteurs et enseignants qui avaient participé aux grèves organisées en 1968 par le Syndicat des Instituteurs de Turquie (TOS) contre la liquidation d'instituteurs effectuée par le gouvernement de l'épo-

que ont été après tant d'années appelés à déposer leurs plaidoyers écrits au Ministère de l'Education Nationale.

D'autre part, à Adana, 225 instituteurs et enseignants ont été licenciés pour avoir participé aux grèves et manifestations organisées pour protester contre le massacre de plus d'une centaine de personnes par les militants d'extrême-droite à Kahramanmaraş en fin 1978.

En outre, le Directeur d'Education Nationale d'Ankara, Hüsnü Olçerer, a été licencié et un colonel en retraite a été nommé à sa place.

INTERDICTIONS DE PUBLICATION

Le Conseil des Ministres a interdit l'introduction dans le pays de certaines publications parues à l'étranger. Sur la nouvelle liste publiée par le Conseil se trouvent également Devrimci İşçi (L'Ouvrier Progressiste) et la revue Dziaztan parue en arménien.

CONTROLE SUR LE TOURNAGE DE FILMS

Par un nouveau décret promulgué par le Conseil des Ministres, les étrangers qui désirent tourner des films en Turquie auront désormais besoin d'une autorisation de l'Etat turc qui sera délivrée par les Ambassades de Turquie à l'étranger. Les citoyens turcs, représentants des personnes ou des firmes étrangères sont également soumis à la même mesure.

INTERDICTION DE VOYAGE A L'ACTEUR DU FILM "UNE SAISON A HAKKARI"

Un film turc, "Une Saison à Hakkari" dont le tournage a été réalisé dans la province lointaine d'Hakkari au Kurdistan de Turquie a gagné de hautes récompenses y compris le prix de "l'Ours d'argent" au Festival International de Film de Berlin.

Le film de Erden Kıral raconte l'histoire d'un jeune instituteur envoyé, la début d'hiver, à un village lointain se situant dans une vallée entourée par les montagnes hautes de 3.600 mètres.

La censure turque a interdit la projection publique du film en Turquie sous prétexte qu'il présente le pays dans des conditions lamentables.

Bien que les producteurs aient voulu retirer le film immédiatement après avoir entendu la décision de la censure, le Comité du festival a refusé leur entreprise. Ainsi, après le succès du "Yol" de Yılmaz Güney à Cannes, un autre film turc désapprouvé par les autorités turques a gagné des prix internationaux.

Mais la junte s'est vengée à froid. Les autorités ont refusé de délivrer le passeport à l'acteur principal du film Genco Erkal qui avait été invité aux Etats-Unis.

TEMOIGNAGE DE TORTURE

Amnesty International a publié, le 17 février, un communiqué de presse rapportant une interview de l'avocat kurde Hüseyin Yıldırım qui avait été emprisonné à la prison militaire de Diyarbakır de novembre 1981 jusqu'à juillet 1982 et qui vit actuellement en Suède.

Dans son interview, Yıldırım a décrit en détail sa propre torture et celles des autres prisonniers, la plupart étant, comme lui, d'origine kurde.

Après son arrivée en Suède, il a été examiné sur l'initiative d'Amnesty. Le rapport médical daté du 2 novembre 1982 affirmait qu'il portait des stigmates des blessures violentes externes par une arme contondante aux extrémités supérieures et inférieures de la tête

et au tronc, ces lésions pourraient bien être dû à la torture qu'il avait décrite."

Dans le même communiqué il a été annoncé que Mazlum Dogan, un autre détenu à la même prison est mort en détention le 21 mars 1982. Selon les autorités turques il se serait suicidé en se pendant avec sa cravate. Hüseyin Yıldırım a dit que Dogan avait été torturé violemment pendant quinze jours à partir du 6 mars 1982.

Kemal Pir et Mehmet Hayri Durmus sont morts en prison en septembre 1982, à la suite d'une grève de la faim qu'ils avaient entreprise avec les autres membres du Parti Ouvrier du Kurdistan (PKK), qui se trouvent toujours en prison, pour protester contre la torture et l'insuffisance des possibilités de défense.

AUTRES CAS DE TORTURE

Au cours de l'audience du 22 février du procès de la DISK, un des accusés, Cetin Uygur, président du Syndicat des Mineurs a déclaré qu'il avait été détenu en cellule pendant 52 jours et subi souvent la torture. "On m'a donné des secousses électriques et on pris ma déposition alors que j'étais crucifié" a-t-il ajouté.

RESISTANCE DES ACCUSES

Au procès de Dev-Yol/Fatsa qui se poursuit à la cour de la loi martiale d'Amasya avec 759 inculpés dont 268 risquent la peine capitale, les accusés refusent de déposer en justice et de prendre place au banc de prévenus pour protester contre la procédure.

A la suite de la lecture de l'acte d'accusation, le tribunal militaire avait décidé d'interroger les accusés en petits groupes au lieu de les amener ensemble à la salle d'audience du tribunal.

Les accusés ont déclaré, qu'ils résisteraient à cette décision du tribunal qui vise, d'après eux, à briser leur unité.

REPRESSION A L'ETRANGER

- Le Ministère de l'Intérieur a déclaré que 12 personnes de plus seraient privées de la nationalité turque si elles ne rentraient pas en Turquie et ne se rendaient pas aux autorités jusqu'au 6 mars 1983. Parmi ceux qui ont été appelés à "se rendre en Turquie" sous prétexte "d'avoir quitté le pays après avoir mené des activités contre la sécurité intérieure et extérieure de la République" se trouve aussi Mme Beria Onger, présidente de l'Association progressiste des Femmes de Turquie (IKD). (7.2)

- Le Ministère allemand des Affaires Intérieures a décidé de dissoudre tous les locaux de Dev-Sol (Gauche Révolutionnaire) et de Halk-Der (qui est de la même sensibilité politique) en RFA. Ces deux organisations turques poursuivaient depuis quelques temps leurs activités dans ce pays. Par ailleurs des saisies ont été effectuées dans ces locaux lors des descentes de police.

- Le Secrétaire d'Etat Kinkel, porte-parole du gouvernement allemand, en réponse à une motion d'interrogation d'un député du SPD, a déclaré que si Yılmaz Güney entrait en RFA, il serait arrêté en tant que "criminel de droit commun" et extradé en Turquie. (25.2)

- Le Tribunal Correctionnel d'Istanbul a entamé un procès contre le journaliste allemand Jürgen Roth et ses deux collègues turcs, pour "avoir eu des activités nuisibles au prestige de la Turquie à l'étranger". Le tribunal a adressé une demande écrite au tribunal correctionnel de Francfort pour qu'il prenne les dépositions de Roth, Kamil Taylan et Sakıp Torpilli.

 RELATIONS EXTERIEURES

LA TURQUIE AU PARLEMENT EUROPEEN

Après le Conseil de l'Europe, le Parlement européen, lui aussi, fut la scène d'un débat orageux sur la Turquie au cours de sa session du 8 mars 1983.

Gérard Israel (Fr, Pr.Dém) a ouvert le débat sur la situation politique en Turquie en se référant aux 15 personnes qui ont été torturées et à l'imprisonnement des syndicalistes. Il a exigé l'abolition immédiate de la peine capitale et a mis en doute la capacité de la nouvelle constitution à fournir des garanties suffisantes aux droits de l'homme.

Georges Frischmann (Fr, Com) a fait remarquer les déficiences de la constitution, de telle sorte que sous l'article 21 certains citoyens sont privés du droit à l'adhésion à un parti politique, le droit à la grève est sévèrement restreint et la liberté des syndicalistes et des professeurs est limitée. Il a exprimé le vœux que le 4. protocole financier restât suspendu.

Ernest Glinne (Bel, Soc) a dit que les nouvelles élections législatives qui auraient lieu dans l'avenir ne suffisaient pas et qu'il faudrait aussi que soient relâchés les prisonniers politiques et que le licenciement des enseignants et professeurs cesse et que l'intimidation prenne une fin. Il s'est montré inquiet du nouvel accord turco-allemand.

En repliquant au nom du Conseil, *Hans-Dietrich Genscher* a dit que le Conseil avait décidé de réexaminer la situation en Turquie en Mai ou en Juin. Il a exprimé sa conviction qu'on a fait des progrès vers la restauration de la démocratie et il a ajouté que seul le temps serait capable de dire si ce serait un faux parlement qui sera élu ou bien un vrai et que cela influencerait l'attitude du Conseil.

Quant à la participation de Turquie à la Communauté, cela ne serait décidé qu'au moment où l'on recevrait une demande et jusqu'à présent on l'a pas reçue. A présent, les relations entre la Communauté et la Turquie sont au niveau des ambassadeurs et pas des ministres.

Il n'a pas accepté le point de vue d'après lequel les erreurs des gouvernements précédents pourraient justifier la violation des droits de l'homme.

Les opinions se sont divisées dans le débat, entre les orateurs comme *Kai Uwe von Hassel* (RFA, PP) et *James Spicer* (Wessex, Dem) qui ont considéré que les généraux avaient adhéré au calendrier du retour à la démocratie et qu'ils ne voudraient pas voir un retour à la terreur de pré-1980, et *Vassilios Ephrémidis* (Gr, Com), *Jaak Vandemeulebroucke* (Bel, Cord), *Spyridon Plaskovitis* (Gr, Soc) et d'autres qui se sont montrés inquiets des restrictions actuelles sur les droits démocratiques.

M. Ephrémidis a demandé que soit coupée toute aide au régime turc provenant de la CEE en faisant ressortir le fait que 18 peines capitales ont été exécutées et qu'il existe encore 87 personnes qui attendent l'exécution.

Par ailleurs, *Luc Beyer de Ryke* (Bel, Lib) a dit qu'il était d'accord qu'existe une terreur d'Etat mais qu'il n'était pas en faveur d'une rupture totale puisque la Turquie représente un pont entre l'Occident et l'Orient.

M. Vandemeulebroucke s'inquiète du sort des 6 millions kurdes qui sont privés des droits démocratiques fondamentaux.

Marco Pannella (It, Cord) et *Ioannis Pasmazoglu* (Gr, Ind) ont comparé la situation actuelle avec celle

de la Grèce sous les colonels et ont exigé la suspension de toute aide.

Winnie Ewing (la Haute Ecosse et Islands, Pr.Dem) a déclaré son soutien au président du Comité Turc pour la Paix, Mr. Apaydin, qui doit faire de nouveau face à la menace de détention alors même qu'il vient d'être libéré du pénitencier.

Leonidas Kyrkos (Gr, Com) a dit qu'il ne croyait pas que Mr Genscher veuille aux intérêts de la Communauté. "Il devrait défendre la démocratie en Turquie" a-t-il dit.

Ernest Glinne, au nom du groupe socialiste et *Von Hassel*, au nom des sociaux-chrétiens allemands avaient déposé à la présidence du Parlement avant la session des projets de motion sur la Turquie.

Dans le projet de motion du groupe socialiste on disait: "seule une appréciation globale de la validité démocratique des élections au cours de l'automne 1983 et des progrès réalisés parallèlement en direction du rétablissement de la liberté de presse et de la liberté des activités syndicales, ainsi que du respect total des droits de l'homme, permettra de juger si la Turquie est redevenue un pays démocratique."

D'après le quotidien grec *Eleftherotypia*, "il y eut d'intenses discussions dans les coulisses, qui eurent pour résultat que le lobby turc a retiré du Parlement européen le projet de motion rédigé par Von Hassel et que les socialistes n'ont pas déposé leur projet.

LA QUESTION TURQUE AUX NATIONS UNIES

Lors de sa réunion qui s'est terminée, le 11 mars à Genève, la Commission des Nations Unies pour les droits de l'homme a décidé de poursuivre l'enquête sur le régime turc.

Lors de la réunion, des rapports de diverses organisations des droits de l'homme et de diverses centrales syndicales sur la violation des droits de l'homme en Turquie ont été rendus public.

Le délégué français a dit que jusqu'à présent l'opinion publique a pu être informée de 542 cas de torture dont seulement 119 ont été transmis aux organes judiciaires et 16 ont fait l'objet de poursuite.

Le délégué pakistanais a déposé une motion pour l'arrêt de l'enquête en prétendant que "la situation en Turquie est redevenue normale et qu'il n'est pas question de violation des droits de l'homme"

La motion rédigée par le délégué pakistanais a été rejetée par 14 voix contre 10 et 16 abstention.

Deux pays socialistes, le Nicaragua et Cuba ont voté pour la poursuite de l'enquête alors que la République populaire de Chine a voté pour la motion. L'URSS et la Bulgarie se sont abstenus du vote.

La Commission réexaminera la situation en Turquie lors de sa 40ème réunion qui se tiendra en mai et juin prochains.

LA QUESTION TURQUE A L'OIT

Lors de sa réunion qui s'est déroulée entre le 1er et 4 mars, le Comité directeur de l'Organisation Internationale de Travail a examiné le rapport rédigé par le Comité de liberté d'association. A la fin de la réunion, en faisant remarquer le fait qu'on ne pourrait pas suspendre les libertés syndicales sous le prétexte du terrorisme, le Comité a exigé la libération de tous les syndicalistes détenus et la poursuite et la condamnation des responsables de la torture en Turquie.

Le Ministre turc des Affaires Etrangères, Türkmen, lors de sa visite de fin janvier 83 à Bonn a effectué une série d'entretiens au sujet des immigrés turcs en RFA.

D'après sa déclaration officielle, "les immigrés turcs ne seront pas forcés de rentrer à leurs pays d'origine". Cependant, lors des entretiens secrets qu'il a tenus avec Genscher, on rapporte qu'il aurait donné des concessions au sujet du retour des travailleurs turcs. Des accords secrets seraient conclus notamment pour le rapatriement des travailleurs turcs en leur payant une certaine somme de dédommagement, en échange de l'augmentation de l'aide à la Turquie.

En effet, après son retour de Bonn, Türkmen avait dit: "Ceux qui retournent en Turquie de leur propre volonté seront les bienvenus".

D'autre part, la commission qui a été créée afin de déterminer la politique de la coalition libérale-chrétienne propose dans son rapport "l'encouragement du retour des immigrés à leur pays d'origine".

1.2: A Bonn, une fillette turque de 11 ans, Necla Eren, a été blessée par deux enfants allemands de sa classe par des coups de rasoir qu'elle a reçus sur le visage

5.2: A Eindhoven en Hollande, un jeune turc, Bünyamin Aydoğan, s'est suicidé en se pendant.

6.2: A Brême, un ouvrier turc de 36 ans, Sadullah Abdikoglu, s'est suicidé.

9.2: A Bensheim en RFA, environ mille personnes ont participé à une réunion organisée par le NPD (néo-Nazi) à l'occasion de l'anniversaire de l'arrivée au pouvoir de Hitler. Lors de la réunion, on a prononcé des discours contre les Turcs et on a lancé le slogan: "l'Allemagne aux allemands".

15.2: Aux prisons de Butzbach et de Schwalmstadt en RFA, 113 prisonniers turcs ont commencé une grève de la faim pour protester contre les conditions de détention et contre les mesures prises pour l'expulsion des prisonniers turcs ayant rempli leurs peines.

18.2: Par une modification, apportée à la constitution hollandaise, les immigrés auront désormais le droit de vote et le droit de se porter candidat aux élections municipales. D'après cette modification, aussi bien les ressortissants turcs que les autres étrangers résidant en Hollande pourront participer, pour la première fois, aux élections municipales qui auront lieu en 1986.

23.2: D'après une déclaration faite par la Direction Générale des Affaires des Travailleurs Emigrés les devises étrangères envoyées en Turquie, dans les dernières vingt années, par les travailleurs turcs à l'étranger seraient approximativement de 16 milliards de dollars.

VIOLATION DES DROITS DE L'IMMIGRATION EN BELGIQUE

CLOTI, MRAX, Ligue belge des Droits de l'Homme ont pris l'initiative le 15 février 1983 pour mobiliser les forces démocratiques de Belgique contre les violations systématiques des droits des immigrés.

Lors d'une conférence de presse commune, tenue avec la participation des représentants de la FGTB, de la CSC et du Vocom, ils ont attiré l'attention sur le fait que:

- La loi sur les accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, deux ans après son adoption, de divers côtés, n'est pas appliquée, elle est ouvertement violée sur des points essentiels;

- La loi réprimant certains actes de racisme et de xénophobie est en vigueur depuis deux ans, mais le Parquet n'a guère paru se rendre compte de son existence; il a fait la sourde oreille à plusieurs plaintes;

- Les communes de Schaerbeek, d'Anderlecht et de Saint-Gilles refusent d'inscrire les étrangers depuis certain temps. La ville de Bruxelles pratique un examen des dossiers cas par cas, ainsi que plusieurs communes qui, suivant l'exemple déjà ancien de St-Josse-ten-Noode subordonnent l'inscription à une enquête préalable de salubrité. Des nouvelles toutes récentes, en provenance de diverses communes, Molenbeek, Uccle, Woluwe Saint-Pierre, font penser que cette décision est en train d'être mise en application partout.

- Dans leur offensive, les bourgmestres savent qu'ils peuvent compter tout le moins sur des appuis dans le gouvernement. La presse fait état d'un projet de loi qui concerne le regroupement familial, peut-être aussi la possibilité de limiter le nombre d'immigrés dans une commune donnée. Déjà plusieurs initiatives gouvernementales, annoncées ou déjà appliquées, ont en commun de rendre plus précaire la condition immigrée: la circulaire sur le minerval du Ministre de l'Éducation Nationale, le projet de révision de la législation sur les permis de travail, l'automatisme en matière d'expulsions, pratiquée par l'administration de la Justice.

- Le Conseil communal de Schaerbeek a décidé le 10 février, de supprimer huit écoles primaires et une de l'enseignement spécial le 1er septembre prochain: celles-ci sont fréquentées par 3.000 élèves, dont 50 pour cent sont immigrés, et sont situées dans les quartiers populaires.

Les organisations et mouvements réunis dans la coordination qui ont tenu la conférence de presse ont alerté l'opinion publique et le monde politique sur le sens antidémocratique et anti-social de cet ensemble de faits qui se conjuguent et appelé à une vigilance accrue et une mobilisation effective qui se concrétisera dans différentes actions et initiatives.

Nouvelle brochure d'Info-Türk

Dogan Ozgüden

IMMIGRATION TURQUE ET MASS MEDIA

Particularités de l'immigration de Turquie

Presse de Turquie destinée à l'immigration

Emissions de radio et de TV destinées à l'immigration

Autres moyens de communication de l'immigration

Publications réalisées par l'immigration turque